**Définition du système à maison ou famille souche**(repris et adapté de la rubrique de <https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison> )

Le système appelé « à maison » par Lévi-Strauss a plus tard été assimilé à la « famille souche » (engl. *stem family*) décrite par Le Play au XIXe s. Il est utile pour envisager les lignages est-asiens d’un point de vue comparatif.

En publiant en 1975 la première version de son livre la *Voie des Masques* (consacré aux tribus indiennes de Colombie-Brit. Vancouver), Lévi-Strauss mentionne ses interrogations sur leur système de parenté. Il va ensuite se pencher sur ses questions dans le cadre de ses cours au [Collège de France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Coll%C3%A8ge_de_France)[5](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-5). C’est dans le cadre de son séminaire de 1976 qu’il donne sa première définition de la maison, s’appuyant sur la description des [Yurok](https://fr.wikipedia.org/wiki/Yuroks) de Californie et du *numaym* des [Kwakiutl](https://fr.wikipedia.org/wiki/Kwakiutl)[6](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-6) :

personne morale détentrice d’un domaine qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s’exprimer dans le langage de la parenté ou de l’alliance, et, le plus souvent, des deux ensemble. »

Cette définition est reprise en 1979 dans la deuxième édition de la *Voie des masques*, son domaine d’application étant alors précisé :

personne morale détentrice d’un domaine composé à la fois de biens matériels et immatériels, qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s’exprimer dans le langage de la parenté ou de l’alliance, et, le plus souvent, des deux ensemble[7](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-7).

(NB. Le problème avec cette définition, c’est qu’elle s’applique assez bien aux lignages chinois (« communautaires, patriarcaux », engl. *joint family*) tels qu’ils apparaissent à partir des Song, ca. 10-11e siècle (cf. le lignage de Fan Zhongyan et son « corporate charitable estate » souvent cité en exemple <https://wiki.samurai-archives.com/index.php?title=Fan_Zhongyan>), alors que le modèle « à maison » est censé correspondre plutôt à l’*ie* japonaise.

Le concept de famille souche a été forgé par [Frédéric Le Play](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fr%C3%A9d%C3%A9ric_Le_Play) au XIXe siècle pour décrire un mode de [dévolution](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9volution) [préciputaire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9ciput) (c’est-à-dire à héritier unique) des biens, matériels et éventuellement non matériels, les enfants exclus de l’héritage étant dédommagés par différents moyens (par exemple la [dot](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dot)). On retrouve dans les descriptions de la famille souche, dès les monographies de Le Play dans les Pyrénées puis chez ses continuateurs, le principe fondamental du système à maison à savoir la permanence sur la longue durée de la résidence familiale, prioritaire sur toute autre considération dans la vie en société.

En dehors d’Europe, outre les peuples indiens de Colombie-Britannique de sa première description, des systèmes à maison ont été identifiés par Lévi-Strauss et par d’autres chercheurs chez nombre de populations d’Asie, d’Océanie et de Madagascar, et plus particulièrement en Polynésie ([Tonga](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tonga)) et chez les populations d’origine dite austronésienne. Il existe un assez large consensus chez les historiens pour en reconnaître également dans une partie de l’*Extrême Orient continental dont la Corée*[*22*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-Todd2011-22)*, et surtout au Japon où le « [ie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ie_%28famille%29%22%20%5Co%20%22Ie%20%28famille%29) » est considéré comme une des « maisons » historiquement parmi les plus pures*, les plus anciennes et les plus homogènes géographiquement[23](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-23)

Le Play cherchait à reconstituer « l’histoire des trois régimes sous lesquels la famille s’est constituée, de tout temps, chez toutes les races d’hommes »[26](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-:2-26) (p.XXII) […]

Selon sa sociologie très déterministe : « Le régime de la famille imprime aux populations leur caractère distinctif et crée ainsi leur destinée. La *famille patriarcale* entretient l’esprit de tradition et de communauté. La *famille instable* développe l’esprit de nouveauté et d’individualisme. Quant à la f*amille souche,* elle conjure les exagérations et réunit les avantages de ces deux tendances opposées[26](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-:2-26)

Progressivement dans les années 1970, des historiens ou ethnologues commencent à critiquer l’approche structurale leplaysienne[38](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-38), puis dans les années 1980 la conception lévi-straussienne de la maison comme excessivement essentialisante. C’est parfois jusqu’à l’utilité même du concept de maison qui est remise en question, en faisant valoir la polysémie du terme, l’absence de contours clairement établis du concept et le danger à classer des sociétés dans une catégorie aussi vaste et mal définie.

L’historien Elie Haddad en 2014 note également le glissement sémantique du terme de maison depuis l’[approche structurale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Anthropologie_structurale) lévi-straussienne, lui reconnaissant « une valeur heuristique mais à condition de ne pas croire que, par son usage, l’historien décrit une essence sociale ou la nature de la société nobiliaire »[41](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A0_maison#cite_note-41).